

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2012

L'an deux mil douze, le trente mars 2012 à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Marc ALLES, Maire.

Présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, M. Alain CRISTOFOLI, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents excusés** : M. Thomas ZUMBIEHL qui pouvoir à M. GEORGE, Mme DUPONT Anne-Laure et M. Francis MAILLET. **Secrétaire(s)** : M. CRISTOFOLI. Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2012 est adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal donne son accord sur

1° Les Comptes Administratifs 2011 ainsi que les Comptes de Gestion du Receveur Municipal sont identiques. **En M14** Un excédent de fonctionnement cumulé de : 125 737.21 € Et un excédent d'investissement de : 116 276.45 € un état des restes à réaliser de 113 754.81€ en dépenses. **En M49** Un excédent d'exploitation de : 21 786.11 € et un excédent d'investissement de : 13 472.02 € et un état des restes à réaliser en dépense de 9 627.20 €.

2° Affectation des résultats : M14 (Budget commune) les résultats des comptes de gestion année 2011 sont inscrits dans le budget primitif 2012 comme suit un excédent de **fonctionnement** cumulé de 125 737.21 € et un excédent d'**investissement** de 116 276.45 € (art R001). Les restes à réaliser qui seront repris au BP 2012.

3° Affectation des résultats : M49 (Budget assainissement eau) les résultats des comptes de gestion année 2011 sont inscrits dans le budget primitif 2012 comme suit un excédent d'**exploitation** cumulé de 21 786.11 € et un excédent d'**investissement** de 13 472.02 €. Les restes à réaliser qui seront repris au BP 2012.

4° Le Budget Primitif 2012 :

M49 s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **d'exploitation** **86 000 €**
Dépenses / Recettes **d'investissement** **100 500 €**

M14 s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **de fonctionnement** : **425 300 €**
Dépenses / Recettes **d'investissement** : **583 300 €**

5° Taux d'imposition 2012 :

Le maintien des taux pour les 4 taxes, recettes pour la commune, pour l'année 2012

	2011	2012
Taxe d'habitation	9.98%	9.98%
Taxe Foncière (bâti)	5.40%	5.40%
Taxe Foncière (non bâti)	42.60%	42.60%
CFE (cotisation foncière des entreprises)	16.01%	16.01%

6° Taxe sur le M3 d'eau consommée : passe à 1.50€.

7° Taxe de raccordement à l'assainissement : maintenue à 3000€.

8° Adopte la composition suivante des commissions thématiques du PNR.

- *Commission Agriculture, forêt* : Mme Olivia-Jane LACROIX
- *Commission Architecture, Urbanisme et Paysage* : M. Maurice CHANCLUD
- *Commission Biodiversité et environnement* : M. Pascal GEORGE
- *Commission Communication et Animation* : Mme Anne-Laure DUPONT
- *Commission Education à l'environnement et au territoire* : M. CORDIER
- *Commission Patrimoine et culture* : M. Michel LECACHEUX
- *Commission Tourisme, liaisons douces, déplacements durables* : Mme LEFEVRE
- *Commission Développement économique et énergie* : M. Marc ALLES.

9° la constitution d'une servitude sous le chemin communal C17 (Grand Plessis) : Les tranchées d'épandage de l'assainissement à Grand Plessis sont communes à plusieurs habitations et passent sous le chemin communal C17. La vente séparée des maisons nécessite de régulariser avec un acte de servitude le passage de cette canalisation.

10° la demande de subvention exceptionnelle de l'Etat : pour la réalisation de l'extension du cimetière.

11° l'autorisation pour signature de la convention du cimetière intercommunal de Longvilliers et Rochefort en Yvelines.

12° L'autorisation de dépenses courantes pour l'organisation du salon du livre : Un salon du livre est organisé le jour de la fête des écoles et de la fête de Longvilliers. Pour régler les dépenses inhérentes à cette organisation (location de tentes, tables et chaises pour les exposants, création de panneaux et affiches publicitaires ainsi que le gardiennage).

13° l'intégration du point de comptage EDF du Grand Plessis au budget M14 de Longvilliers : Le SICSA avait à sa charge le règlement et l'entretien de l'électricité de cette ligne. Elle comprend l'éclairage de deux abris bus, le passage piéton ainsi que l'angle RD149 Bouc Etourdi. Le SICSA est dissout depuis le 31 décembre 2011. Ce comptage ainsi que l'entretien de la ligne doivent être repris temporairement par la commune de Longvilliers jusqu'à la création des parkings.

14° l'autorisation de transfert de la voirie communale pour 4194 mètres à la CCPFY : à 6 voix pour, une voix contre et une abstention. Elles deviennent alors des transcom et seront entretenues par la CCPFY.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention non retenues: La Farandole, La Croix Rouge Française.

Programme Triennal année 2011 réalisée en 2012 : M. LECACHEUX précise que la tranche prévue optionnelle devient tranche ferme (caniveau CC1 à Reculet et CC2 à Bouc Etourdi).

Plan Local d'Urbanisme : M. LECACHEUX souhaite un suivi du PLU. M. CHANCLUD donne un compte rendu des quatre réunions :

- 1ère réunion : prise de contact et visite de la commune avec le bureau d'étude Gilson,
- 2^{ème} réunion : le porté à connaissance de la DDT,
- 3ème réunion : porté à connaissance du PNR,
- 4ème réunion : Diagnostics : socio-économiques, patrimoine paysage et démographiques.

Pour extrait en Mairie le 3 avril 2012

La séance est levée à 23h40